

procès en cours, et, sur le refus du procureur, faire agir le Conseil ? Pendant toute l'année 1680, cette affaire traîna en longueur, le Conseil accordant des sursis pour les semences, pour les récoltes, mais se montrant malveillant, hargneux, chaque fois qu'il en avait le loisir." (1)

Le 13 novembre 1680, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre :

" Pour le procureur du Roi de ce siège, le sieur Bolduc, je ne dois pas vous dissimuler qu'il est tout à fait indigne de sa charge. Il est accusé de concussion, de vol dans toutes les maisons dans lesquelles on le souffre, de débauches et de crapules continuelles et sans que M. le comte de Frontenac le protège je lui aurais fait faire son procès. Je me suis contenté, pour ne lui pas déplaire, de faire au dit procureur du Roi une forte reprimande en présence du sieur lieutenant-général." (2)

Enfin, au mois de janvier 1681, Louis Bolduc était formellement accusé de malversations devant le Conseil Souverain.

C'est encore M. Lorin qui va nous expliquer l'accusation portée contre Bolduc :

" On ne lui reproche plus seulement de ne point vouloir se subordonner au Conseil dans les affaires de justice ; c'est une action criminelle qui lui est intentée, à la diligence de l'abbé Bernières, qui remplaçait l'évêque alors en France, et d'un ancien marguillier de la cathédrale de Québec, Hazeur. Autant qu'on peut en juger par les documents du Conseil Souverain, qui font allusion aux faits sans les rapporter toujours, le différend entre l'abbé Bernières et Bolduc porte sur les intérêts de la fabrique paroissiale : Bolduc, pour gagner du temps, aurait voulu empêcher le marguillier Hazeur de présenter ses comptes et, condamné par le lieutenant-général, il en aurait appelé au Conseil, qui est maintenant saisi de l'affaire. Villeray, premier conseiller, dirige l'instruction ; à ce titre, il délivre des exploits pour citer des témoins et, pendant tout le printemps de 1681, une lutte de grimoires et de mesquines subtilités se poursuit entre Frontenac, qui ne veut pas abandonner l'ami auquel, dit-il, on fait un procès surtout à cause de lui, et les conseillers qui entendent profiter de cette occasion

---

(1) *Le comte de Frontenac*, p. 154.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 7.